

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Ministre

Paris, le 23 MARS 2010

N°REF: CE 0605219

Monsieur le Député-Maire,

Par courrier en date du 23 novembre dernier, vous avez appelé mon attention sur les graves conséquences que la présence du frelon asiatique entraîne sur l'apiculture.

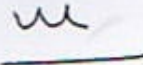
Le rapport du député Saddier et différentes études ont reconnu la surmortalité des abeilles dont les causes sont multi-factorielles. L'impact du frelon asiatique sur les ruchers est avéré mais variable et difficile à quantifier.

Une stratégie globale de contrôle et de lutte contre sa prolifération est en cours d'élaboration. Le ministère en charge de l'écologie a lancé une consultation des services de l'Etat, des organismes scientifiques, des instances d'évaluation et des parties prenantes afin d'initier des programmes expérimentaux sur cette question et de mobiliser les réseaux de scientifiques et d'experts.

Une mission conjointe des différents services de l'Etat, dont les services d'inspection et de conseil du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, va être lancée par le Ministère chargé de l'Environnement. Cette mission aura pour but de présenter des propositions en vue de l'élaboration d'un plan d'action sur la connaissance, le contrôle et la protection contre le frelon asiatique.

Enfin, le Ministère chargé de l'écologie étudie la possibilité de proposer un projet d'arrêté visant à interdire, en application de l'article L. 411-3 du Code de l'environnement, son introduction dans le milieu naturel métropolitain et retenir son statut d'espèce envahissante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Maire de Royan
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP